

ÉLIMINATION ACCÉLÉRÉE DE CERTAINS DROITS DE DOUANE

Le Groupe de travail sur l'accélération des réductions tarifaires a rapporté que la deuxième série de réductions tarifaires accélérées a été provisoirement mise en oeuvre comme prévu le 1^{er} juillet 1991. Ces réductions tarifaires accélérées affectent environ 2 milliards de dollars canadiens d'échanges bilatéraux et plus de 200 produits. Depuis 1989, les deux pays ont accéléré la réduction des droits de douane applicables à quelque 8 milliards de dollars canadiens d'échanges bilatéraux, à la demande des secteurs privés du Canada et des États-Unis.

GROUPE DE TRAVAIL DES RÈGLES D'ORIGINE ET AUTRES QUESTIONS DOUANIÈRES

La Commission a approuvé la modification des règles d'origine relatives aux produits oléagineux et proposé des modifications pour un certain nombre d'autres produits sous réserve des processus d'approbation des deux pays, comme le lui recommandait le Groupe de travail. Cela permettra de clarifier la situation et d'éliminer certaines incertitudes dans les procédures douanières.

AUTORISATION DE SÉJOUR TEMPORAIRE

La Commission a reçu le rapport du Groupe consultatif sur l'autorisation de séjour temporaire. Elle a noté que les procédures nationales d'examen ont été complétées pour les modifications au chapitre 15 approuvées par la Commission à sa réunion du 11 octobre 1990, et que ces modifications seront appliquées dès leur publication par les deux pays. Voir l'Appendice A.